

Délivrance des cartes professionnelles sécurisées de conducteur de taxi (validité sans condition de durée) :

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi, il convient de procéder **rapidement** au remplacement de votre carte professionnelle actuelle.

Gratuite, cette nouvelle carte reste délivrée par le préfet mais sa fabrication est réalisée par l'imprimerie nationale. La nouvelle carte sécurisée est désormais délivrée pour toute la durée de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les conducteurs de taxi doivent être en possession de la carte professionnelle sécurisée (et non plus de l'ancien modèle rose cartonné).

Les demandes pour obtenir la nouvelle carte sont à faire auprès de la Sous-Préfecture de Lannion – réglementation taxi

Prendre contact au numéro suivant : 02 56 57 41 83

Restitution de la carte professionnelle (rappel)

Tout titulaire de la carte professionnelle doit la restituer à la Sous-préfecture de Lannion dès lors qu'il cesse son activité professionnelle de conducteur de taxi.